



VILLES  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

9<sup>ème</sup> séance de l'année  
Mercredi 25 novembre 2020

Sous la présidence  
de Monsieur Harry DURIMEL  
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus  
Le 19 novembre 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33**

**PRESENTS**

Harry DURIMEL  
Tania GALVANI  
François PELLECUIER  
Corinne DIAKOK-EDINVAL  
Henri ANGELIQUE  
Cécile BOUCAUD  
Philippe RIBERE  
Jimmy LOUIS  
Rosette BENNETO  
Georges BREMENT  
Dominique DOLMARE  
Yann NANETTE  
Badi FADDOUL  
Marie-Andrée MANDIL  
Alain SOREZE

**PRESENTS**

Madly PAULIN-GARGAR  
Bruno FANFANT  
Jean-Marc SOUKAÏ  
Alex AUCAGOS  
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE  
Sandra ENJARIC  
Jean-Charles SAGET  
Evelyne DEMOCRITE  
Monique DECASTEL  
Mehdi KEITA  
Loïc MARTOL  
Marie-Eugène TROBO-  
THOMASEAU

**ABSENTS**

Marie-Hélène SALOMON  
(Procuration à Tania GALVANI)  
Myriame LACROSSE  
(Procuration à Marie-Andrée  
MANDIL)  
Michèle ROBIN-CLERC  
(Procuration à Alain SOREZE)  
Danita LEBRERE  
(Procuration à Jimmy LOUIS)  
Jacques BANGOU  
Claude BARFLEUR

**DEMANDE D'AIDE EN INVESTISSEMENT  
A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF),  
POUR LA CRECHE ETZOL**

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité

Date de conception de l'acte : 07/12/2020  
Date de publication de l'acte : 12/12/2020-AU

**DEMANDE D'AIDE EN INVESTISSEMENT  
A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF),  
POUR LA CRECHE ETZOL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget de la Ville,

**Entendu** le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE**

**A l'unanimité**

**Article 1 :** Le plan de financement du projet de réparation et/ou renouvellement d'une partie des équipements du Multi accueil Georgette ETZOL est approuvé ainsi que suit :

Montant prévisionnel du projet: ..... 6 219.22 € HT

- Ville : ..... 1 243.84 € HT
- Caisse d'Allocations Familiales : ..... 4 975.38 € HT

**Article 2 :** Le Maire est mandaté pour solliciter la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

**Article 3 :** Ces acquisitions seront imputées au budget de la Ville : Opération 136

- En dépenses : au chapitre 21 article 2135
- En recette : aux chapitres 13 et 16

**Article 4 :** Le Maire est autorisé à prendre toutes dispositions pour la réalisation de l'opération «Rénovation équipements du Multi-accueil Georgette ETZOL », tant en recettes qu'en dépenses.

**Article 5 :** Le Maire et, sous son contrôle, les administratifs et techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-préfecture  
le :  
et publication ou notification  
du :



Pointe-à-Pitre, le 25 novembre 2020

Le Maire,

Harry DURIMEL

RF  
Guadeloupe

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 07/12/2020  
971-219711207-AU\_020\_2020-AU